



Travail non déclaré

Par Mao29

Bonjour je sors d'un cdd ou j'étais en période d'essais. Je suis allée au bout de ma période d'essais mais j'ai arrêté car elle déclarée 20h alors que j'en faisais 30. Je lui ai demandé une rupture conventionnelle elle m'a dit OK. Sauf que sur l'attestation employeur je découvre qu'elle a tout mis sur mon dos du coup je n'ai le droit à rien. D'abord même pas au rsa. Pôle emploi me demande de négocier avec elle pour qu'elle change l'attestation mais elle ne veut rien entendre alors que puis je faire pour récupérer mes droits? J'ai des preuves des témoins des messages et la preuve qu'elle prends encore des gens au noir. dois je la dénoncer? Aurais-je des soucis ?

Merci de m'aider je n'en dors plus car il ya eu 1 premier contrat de 4 mois elle devait me renouveler juste 1 mois le temps qu'elle trouve quelqu'un mais elle m'a mit 3 mois de plus avec 1 mois de périodes d'essai sur le deuxième contrat que je n'ai même pas signé, elle l'a envoyé à l'urssaf. Je perds donc 5 mois.

Cordialement

Par Prana67

Bonjour,

Difficile de vous suivre, essayez d'être plus clair.

De quelle manière votre contrat a été rompu ? Vous parlez de rupture conventionnelle. Qu'est ce qui a été négocié et signé par vous et l'employeur ?

Le fait que votre ex employeur fasse travailler des gens non déclarés n'a rien à voir avec votre histoire. Vous pouvez bien sûr dénoncer l'employeur.

Essayez aussi d'expliquer clairement comment vos contrats se sont enchaînés. Un premier cdd de 4 mois puis un de 3 mois avec une période d'essai d'un mois, c'est ça ? Les deux cdd sur le même poste ou des postes différents ? Si c'est le même poste la période d'essai du deuxième contrat n'est pas justifiée vu que vous aviez déjà un cdd de 4 mois avant.